



PROJET
EDUCATIF
TERRITORIAL

Septembre 2021

Juillet 2024

Fiche d'identité de la collectivité

Collectivité territoriale porteuse du projet : Commune de la Tranche sur Mer

Compétences : Scolaire, périscolaire et extrascolaire

Durée du PEDT : Septembre 2021/juillet 2024

Elue porteur du projet : Philippe BRULON, adjoint délégué aux affaires scolaires, et périscolaires mairie@latranchesurmer.eu

Coordinateur : Yves Burgaud, alsh@latranchesurmer.eu
Tél : 02.51.28.04.94 / 06.23.36.52.07

Adresse : Mairie, Rue de l'Hôtel de ville 85360 La Tranche sur Mer

Téléphone : 02 51 30 49 15

Adresse électronique : mairie@latranchesurmer.eu

Sommaire

1) Objectifs éducatifs du PEDT

2) Les valeurs qui guident les actions

3) Les atouts du territoire pour mettre en œuvre un PEDT

4) Les activités déjà développées par la commune

5) Les contraintes du territoire et modalités de prise en compte de celles-ci dans le PEDT

6) Le fonctionnement du PEDT

- a. Le territoire concerné
- b. Le public concerné
- c. Les acteurs et intervenants
- d. Les périodes et horaires concernés
- e. Les locaux
- f. Modalités d'inscription aux structures
- g. Tarification des activités
- h. Modalités d'information des familles
- i. Installation et suivi du PEDT

7) L'évaluation du PEDT

8) Les annexes

Introduction

La commune de la Tranche-Sur-Mer a conçu son premier PEDT en 2014. Il a depuis évolué, et a été réajusté pour répondre aux besoins des enfants, s'adapter aux nouvelles structures construites par la Commune en 2017 (Pôle enfant, crèches, ludothèque, centre de loisirs, skate-park, complexe tennistique, rénovation de la salle de sport.), et répondre à la création des NAP ainsi qu'à l'augmentation du public accueilli qui en a résulté.

Une réflexion sur le contenu des activités, en lien avec le projet d'école et le projet éducatif de la commune, se poursuit depuis, avec des temps d'évaluation et de concertation.

Depuis, cette réflexion a conduit à l'arrêt des NAP et au retour dérogatoire de la semaine de 4 jours d'école ainsi qu'au constat que le bâtiment de l'école publique ne répondait plus aux besoins des enfants, du fait d'une forte augmentation des effectifs, passés de 83 élèves en 2008 à 151 actuellement, avec :

- une cantine trop petite
- un accueil périscolaire trop exigü
- deux classes dans des modulaires, etc...

La pandémie accentuant ces problèmes, du fait du protocole sanitaire, il a donc été décidé de rénover l'école et d'y construire une nouvelle salle de restauration.

Ce projet a abouti aujourd'hui puisque les travaux de réhabilitation et d'extension commenceront en septembre 2021, pour une durée de 18 mois, avec l'occupation des locaux de l'ACM les jours d'école, et l'installation de six bungalows en extérieur.

Cette école provisoire sera sécurisée pour répondre aux exigences du PPMS et du plan Vigipirate. Les repas seront assurés par une société extérieure en liaison froide. Un arrêt de car sera créé en centre-ville pour les familles y résidant.

Pendant les travaux, en concertation avec les enseignants, l'inspection de l'éducation nationale et la PMI, il a été décidé de transférer l'ensemble de l'école au Pôle enfant.

A cette fin, un groupe de travail (enseignants, parents d'élèves et élus) a été constitué, et pourra se poursuivre si besoin, le temps du transfert.

Au regard de ces changements, ce PEDT 2021-2024 est particulièrement important pour estimer le bien-être des enfants, la continuité éducative, et la coordination scolaire – périscolaire.

L'arrivée de plus en plus de jeunes couples sur la commune, valide la politique de la jeunesse mise en place depuis plusieurs années.

1) Objectifs éducatifs du PEDT

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, le projet d'école 2018/2022 qui s'articule autour de 3 axes :

- 1/ Permettre à tous les élèves d'apprendre à apprendre*
- 2/ Permettre à tous les élèves de se construire en tant que futur citoyen*
- 3/ Favoriser un climat scolaire serein au travers des pratiques partenariales et de coéducation*

Et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Le PEDT doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant et complétant le service public d'éducation.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Le Projet Educatif territorial permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence et de la continuité dans la diversité des modes d'intervention.

L'objectif est que des adultes qualifiés, chacun dans leurs fonctions et leurs rôles, se coordonnent pour construire un plan d'action basé sur des engagements partagés par tous les partenaires.

Les actions proposées auront pour thèmes principaux :

- la citoyenneté et le vivre ensemble
- la découverte de son environnement
- l'épanouissement de l'enfant

Pour mettre du lien avec le projet d'école :

- Connaître les acteurs et le fonctionnement de l'école, ce qui implique une réciprocité
- Connaître les valeurs de chacun et de chaque entité
- Renforcer les liens avec les équipes enseignantes et les services de la collectivité par des échanges entre enseignants, agents de la collectivité et parents (temps d'échange formels (réunion) et informels)
- Définir un cadre harmonieux et sécurisant sur les différents temps scolaires et périscolaires, notamment dans la gestion de locaux communs à l'école et au périscolaire
- Connaître les différents règlements de chaque structure et les confronter pour que l'enfant, dans un même lieu respecte les règles de vie en collectivité
- Promouvoir des valeurs de respect et de tolérance
- Valoriser les ressources locales (culture, sport, animations...) en facilitant l'accès à chaque structure dans un esprit de cohésion et de complémentarité
- Mettre en place des actions citoyennes : premiers secours, les dangers d'internet, CMJ...

En coordination avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral par le biais de la Commission Jeunesse et la CTG, qui gère dorénavant les anciens CEJ.

Les structures concernées sont :

- la ludothèque
- la micro crèche les Doudous avec un versement direct CTG – Crèche.

2) Les valeurs qui guident les actions

Les objectifs du projet éducatif de la commune :

- Une mission éducative contribuant au développement physique et psychique des enfants et adolescents.
- une mission sociale qui s'articule avec la famille et l'école.

Par ailleurs, la commune souhaite offrir à chaque enfant les moyens de révéler toutes ses potentialités dans tous les domaines, en développant son esprit critique, son goût du savoir, sa curiosité, en accédant à l'autonomie, dans le respect de la liberté de chacun.

3) Les atouts du territoire pour la mise en œuvre du PEDT

La commune dispose, sur son territoire, de structures suffisantes pour répondre aux besoins d'accueil périscolaire : un Pôle Enfant avec des salles d'activités et de repos, une salle de sport, de judo, un terrain de football, un skate-park, un complexe tennistique, une base nautique, une piscine, un cinéma, un pôle culturel, une ludothèque, une bibliothèque-médiathèque, un parc public boisé aménagé pour les enfants et son milieu naturel (plage, forêt et marais).

Pour l'accueil du mercredi, ACM et club ado, un car et un minibus sont mis à disposition pour les activités de ces différentes structures.

4) Les activités déjà développées par la commune

Les enfants de l'école de la Mer bénéficient :

- Les jours scolaires d'un accueil périscolaire le matin et le soir
- D'une restauration les jours d'école

Pour tous les enfants :

- Le mercredi, les petites et grandes vacances d'un accueil de loisirs sans hébergement
- Durant l'année scolaire d'un club ado
- Et pour les 3 mois/4ans, d'octobre à avril d'un accueil à raison de 12h par semaine en micro-crèche et d'un accueil à temps complet d'avril à septembre pour permettre aux parents saisonniers d'avoir un mode de garde adapté à leur travail.

Les objectifs poursuivis :

- Mettre du lien, de la cohérence dans la journée, la semaine de l'enfant
- Créer une passerelle entre l'école et les différentes structures
- Répondre à la demande des familles

- Se découvrir, devenir citoyen
- Faire découvrir une multitude d'activités
- Développer les capacités d'éveil et motrices de l'enfant
- Accueil des enfants porteurs de handicap avec accessibilité en cours d'aménagement dans les nouveaux locaux de l'école, et déjà en place au Pôle enfance.
- Instauration d'un protocole d'accueil pour ces enfants avec entrevue préalable du Directeur ou Directeur adjoint, les parents, les enfants et éventuellement l'élu responsable, afin de prévoir au mieux, les besoins spécifiques de l'enfant. L'accueil est évalué régulièrement.

5) Les contraintes du territoire et modalités de prise en compte de celles-ci dans le PEDT

Les élèves domiciliés dans certains quartiers bénéficient d'un transport scolaire organisé par le Conseil Régional et financé par la commune de la Tranche sur Mer à compter de la rentrée de septembre 2018. Les horaires d'arrivée et de départ de ce transport figent la journée de l'enfant. Du fait de l'éloignement des écoles de la salle de sport, de la piscine... un car communal facilite les déplacements des 2 écoles sur ces différentes structures.

La commune doit faire face à un problème d'emploi du temps morcelé, de temps partiel et d'interventions sur plusieurs structures des animateurs. Ces missions diverses et variées sont dues à la spécificité d'une petite commune et d'une commune balnéaire.

Tous les acteurs qui gravitent autour de l'enfant doivent donc se concerter pour permettre de répondre aux besoins des enfants et des familles, en tenant compte des moyens humains et matériels dont dispose la commune.

6) le fonctionnement du PEDT

a) Territoire concerné

Le PEDT se déploie sur la commune de la Tranche sur Mer. Elle compte environ 3 000 habitants l'hiver, mais accueille à partir d'avril les habitants en résidences secondaires et en été des touristes. La population peut monter jusqu'à 100 000 habitants au mois d'août. Elle fait partie de la communauté de communes Sud Vendée Littoral.

Elle compte 2 écoles primaires, l'une publique (151 élèves), l'autre privée (55 élèves).

b) Le public concerné

◆ Accueil du matin et du soir

Tous les enfants scolarisés à l'Ecole publique de la Mer (151) peuvent être inscrits à cet accueil.

◆ La pause méridienne

Tous les enfants scolarisés à l'Ecole publique de la Mer (151) peuvent être inscrits à cet accueil.

◆ **ALSH** mercredi de 8h à 18h30 (capacité d'accueil 100)

- Aux enfants de la commune
- Aux enfants dont un (les) parent(s) travaille(nt) à La Tranche
- Aux enfants dont les parents possèdent une résidence secondaire
- Aux petits enfants dont les grands parents possèdent une résidence à La Tranche.

◆ **ALSH club ados** mercredi 14h à 18h

Tous les enfants de 12 ans à 17 ans peuvent y être inscrits.

Toutes ces structures sont communales. L'accueil du matin, du soir, l'ALSH du mercredi, le club ados sont déclarés auprès de la DDCS et de la CAF dans le cadre d'une activité périscolaire.

c) Les acteurs et intervenants

Dans le cadre du PEDT, l'encadrement est d'1 animateur par groupe de 18 enfants maximum de plus de 6 ans et un animateur par groupe de 14 enfants maximum de moins de 6 ans, pour l'accueil du matin et du soir à l'école.

Il est de 1 animateur par groupe de 14 enfants maximum de plus de 6 ans et un animateur par groupe de 10 enfants maximum de moins de 6 ans, pour l'accueil du mercredi (ALSH).

Un coordinateur : directeur de l'ALSH

Les missions du coordinateur :

- Faire exister la dimension éducative dans chacune des structures en lien avec les responsables des structures et les élus
- Coordonner les projets pédagogiques en lien avec les responsables des structures et les élus
- Travailler en partenariat (accueil de loisirs, accueils périscolaire, restauration scolaire, écoles, élus...)
- Assurer la sécurité physique et morale du public accueilli avec les responsables des structures et le DRH du service jeunesse
- Mettre en place les outils de l'évaluation
- Participer au comité de pilotage
- Assurer le suivi des dossiers CAF

Les ATSEM sont des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles qui aident et soutiennent les enseignants dans les tâches de la vie quotidienne des élèves de maternelle. Elles peuvent participer aux activités pédagogiques sous la responsabilité de l'enseignant.

Selon la quotité de leur temps de travail, elles interviennent dans le cadre périscolaire en accueil périscolaire du matin et du soir, sur la pause méridienne. Elles sont un repère pour les enfants et les parents.

Plus spécifiquement, les enfants de maternelle constituent un groupe permanent sur la pause méridienne dont elles ont la responsabilité.

L'ETAPS est un éducateur territorial des activités physiques et sportives. Il apporte un soutien technique aux enseignants dans le développement des activités physiques et sportives. Il participe à la mise en œuvre de ces activités sous la responsabilité des enseignants. Il intervient également sur le club ado et en remplacement occasionnel sur tout le périscolaire.

Les animateurs périscolaires sont des agents titulaires ou non de la fonction publique territoriale.

Ils sont diplômés conformément à la législation en vigueur (BAFA, BAFD, CAP Petite Enfance, BEPJS). Ils interviennent sous la responsabilité du chef de service des ressources humaines à l'accueil périscolaire, sur la pause méridienne et à l'ALSH.

L'équipe de restauration est composée de 2 personnes, l'une est la responsable de la restauration. Leur rôle est d'assurer la préparation, la distribution des repas dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité. Le mercredi, une de ces personnes assurent le service de restauration à l' ALSH. Il est à noter que durant la pandémie, pour le nettoyage et la désinfection des locaux dans le temps méridien, l'équipe a été renforcée d'une personne dans la cantine et une autre sur la désinfection des toilettes.

La ludothécaire, agent territoriale de catégorie B, chargée de la ludothèque municipale.

Les bénévoles

Ils interviennent ponctuellement avec un des encadrants cités ci-dessus.

◆ Accueil du matin, du soir

L'accueil le matin, le soir, est assuré par deux ATSEM et deux animateurs dont l'adjoint du directeur, selon le nombre d'enfants, dans les locaux de l'école de la Mer. Durant le temps de la pandémie, l'accueil du soir se termine à 18h30 afin d'assurer le nettoyage et la désinfection des locaux.

◆ La pause méridienne de 11h50 à 13h20

Sur les temps de la pause méridienne, le personnel est réparti en 2 équipes :

- L'équipe de restauration est composée de 2 personnes, l'une est la responsable de la restauration. Leur rôle est d'assurer la préparation, la distribution des repas dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité. Durant le temps de la pandémie, 1 personne supplémentaire a été rajoutée, pour la désinfection et le nettoyage du midi.
- L'équipe d'encadrement est composée de 7 personnes pendant 1h30, leur rôle est d'assurer les besoins de l'enfant en matière d'hygiène, de sécurité physique et affective et d'éducation, s'y ajoute le personnel de restauration quand il est en salle à manger.

◆ ALSH du mercredi (8h/18h30)

La structure est composée d'un directeur (ETAPS), et d'une adjointe (BAFD) et de deux animatrices. Les enfants sont pris en charge au Pôle Enfant. Ils ont la possibilité d'être inscrits à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

◆ Le club ado

Le club ado fait partie intégrante de l'ALSH en tant qu'accueil de jeunes mineurs. Il fonctionne le mercredi de 14h à 18h, en périodes scolaires et il organise des sorties mensuelles pendant ou en dehors de ce créneau horaire.

Chaque structure a son projet pédagogique, son règlement, ceux-ci seront revus chaque année.

Dans son organisation, son travail, sa préparation, l'équipe d'encadrement s'engage à :

- Veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité physique, morale et affective,
- Etre à l'écoute et attentive au comportement des enfants,
- Permettre l'apprentissage, le savoir-faire, le savoir-être, inciter, mais ne pas forcer,
- Respecter le choix des enfants, dans la mesure du possible
- Entretenir le lien avec les familles
- Avoir connaissance des fiches de renseignements des enfants
- Respecter les horaires,
- Avoir connaissance des consignes en cas d'urgence,
- Aménager et ranger régulièrement les locaux
- Avoir une attitude et tenue correcte.

Un groupe de pilotage constitué de personnel encadrant, de parents d'élèves, des directrices des 2 écoles, de l'IEN de secteur, de l'élú en charge de l'éducation, de l'enfance-jeunesse, et du chef du pôle ressources jeunesse et animation, se réunit au minimum 2 fois par an. Des temps d'échanges et de préparation en amont du groupe de pilotage sont programmés régulièrement : réunions de services, commission jeunesse et commission scolaire, rencontre avec les écoles...

d. Les périodes et horaires concernés

Horaires en maternelle

LUNDI	MARDI	Mercredi	JEUDI	VENDREDI
Accueil périscolaire 7h30/9h	Accueil périscolaire 7h30/9h	ALSH 8h/18h Club ado 14h/18h	Accueil périscolaire 7h30/9h	Accueil périscolaire 7h30/9h
9h/11h50 ECOLE	9h/11h50 ECOLE		9h/11h50 ECOLE	9h/11h50 ECOLE
11h50/13h20 PAUSE MERIDIENNE	11h50/13h20 PAUSE MERIDIENNE		11h50/13h20 PAUSE MERIDIENNE	11h50/13h20 PAUSE MERIDIENNE
13h20/16h30 ECOLE	13h20/16h30 ECOLE		13h20/16h30 ECOLE	13h20/16h30 ECOLE
Accueil périscolaire 16h30/18h30	Accueil périscolaire 16h30/18h30		Accueil périscolaire 16h30/18h30	Accueil périscolaire 16h30/18h30

Horaires en élémentaire

LUNDI	MARDI	Mercredi	JEUDI	VENDREDI
Accueil périscolaire 7h30/9h	Accueil périscolaire 7h30/9h	ALSH 8h/18h Club ado 14h/18h	Accueil périscolaire 7h30/9h	Accueil périscolaire 7h30/9h
9h/12h ECOLE	9h/12h ECOLE		9h/12h ECOLE	9h/12h ECOLE
12h/13h30 PAUSE MERIDIENNE	12h/13h30 PAUSE MERIDIENNE		12h/13h30 PAUSE MERIDIENNE	12h/13h30 PAUSE MERIDIENNE
13h30/16h30 ECOLE	13h30/16h30 ECOLE		13h30/16h30 ECOLE	13h30/16h30 ECOLE
Accueil périscolaire 16h30/18h30	Accueil périscolaire 16h30/18h30		Accueil périscolaire 16h30/18h30	Accueil périscolaire 16h30/18h30

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lieu	gestionnaire
Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	ALSH 8h/18h30 Club ados 14/18h	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Ecole de la Mer	Commune
Ecole	Ecole		Ecole	Ecole	Ecole de la Mer	
Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne	Ecole de la Mer	Commune
Ecole	Ecole		Ecole	Ecole	Pôle enfant L'îlot copains	Commune
Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		

Modalités de transfert de responsabilité les jours d'école

Accueil Périscolaire/Pause méridienne

Pour les 18 prochains mois, l'accueil périscolaire se fera dans la grande salle de l'ALSH. Ensuite l'accueil se déroulera dans la nouvelle salle rénovée et dédiée à l'accueil périscolaire de l'école de la Mer.

Le matin, les parents amènent leur enfant dans les locaux dévolus à l'accueil périscolaire et se présentent devant l'animateur référent. Les enfants sont alors pointés à leur arrivée sur le logiciel INNOVERTEX. A 8h50 les animateurs emmènent les élémentaires dans la cour, les maternelles dans leurs classes où les institutrices prennent en charge les enfants.

En cas d'absence, l'animateur référent téléphone aux parents, pour en connaître le motif.

A 11h50, les maternelles sont pris en charge par les ATSEM aidées de 2 animateurs, pour emmener les enfants à la cantine. Ils sont encadrés durant le repas et sont ensuite en récréation, toujours sous la surveillance des animateurs, jusqu'à 13h20, heure à laquelle les enseignants prennent le relais.

A 12h, les enseignants libèrent les enfants qui sont accueillis dans les cours par le personnel périscolaire. En attendant le deuxième service de cantine, ils sont en récréation sous la surveillance des animateurs. Le repas se déroule de 12h35 à 13h10. Ensuite les enfants sont en récréation sur la cour, sous la surveillance des animateurs jusqu'à 13h20, heure à laquelle les enseignants reprennent le relais.

Le matin, le midi et le soir, les animateurs pointent les enfants présents. Les enseignants en APC doivent signaler les élèves qui restent avec eux et à quelle heure ces enfants rejoignent la pause méridienne.

Pour les enfants inscrits et non présents, si les parents ou les enseignants n'ont pas signalé leur absence, l'animateur téléphone aux parents.

Le transport scolaire sera toujours assuré matin et soir par le Conseil Régional et la commune. Le matin, les enfants sont amenés dans leur classe pour les maternelles et dans la cour pour les élémentaires par un personnel communal depuis la descente du car. Le soir, les enfants sont pris en charge dans la petite cour de l'école par une employée municipale, après l'école, elle les emmène aux cars stationnés devant l'école.

ALSH

Les enfants sont accueillis dans le hall par un animateur, un pointage se fait à ce moment sur la tablette INNOVORTEX et le soir ils sont confiés à la famille également par un animateur. Si un enfant est absent alors qu'il devait être là, le directeur téléphone à la famille

Club ados

Les adolescents ont un minimum de 2h de présence. Si les parents ont signé une autorisation de sortie, ils peuvent quitter la structure quand ils le souhaitent après en avoir informé l'animateur responsable.

e) Les locaux

Les activités prévues dans le cadre du projet éducatif territorial, comme toute activité périscolaire organisée par la commune, se déroulent dans les locaux et équipements scolaires de l'école de la Mer et au Pôle enfant.

La rentrée de septembre 2021, pour l'école de La Mer, se fera dans les locaux de l'ACM. En effet, des travaux de réhabilitation de l'école débuteront à la rentrée, pour une durée de 18 mois environ.

f) Les temps d'activités périscolaires et extrascolaires

Les activités proposées dans le cadre du projet éducatif territorial doivent donc :

- Être cohérentes et complémentaires entre elles et avec le projet de l'école.
- Être organisées de façon à être accessibles à tous
- Être adapter aux besoins des jeunes enfants
- Respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants.
- Être organisées avec un soin particulier, notamment les transitions entre le scolaire et le périscolaire ou le périscolaire et le scolaire
- Aider les enfants à se repérer dans les lieux et à identifier les adultes
- Favoriser le développement personnel de l'enfant, intellectuel et physique
- Favoriser son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité
- Ne pas se limiter à des activités dites de découvertes, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement
- Apprendre à se poser, à ne rien faire
- Apprendre la vie en collectivité

- Vivre un projet de plus ou moins longue durée
- Développer l'écoute et l'attention aux consignes données
- Réaliser un travail collectif
- Apprendre à se respecter
- Eveiller la curiosité
- Permettre d'acquérir son autonomie

Accueil du matin et du soir

Les activités sont généralement courtes et plurielles afin de répondre aux exigences de cet accueil : parfois de courte durée, avec des départs échelonnés, tenant compte de l'âge et de la fatigue des enfants.

Sont proposés : des activités manuelles, du bricolage, du coloriage, de la peinture, construction (kappla), jeux de société, jeux d'imitation, coin lecture ...

Certaines activités peuvent être proposées selon un thème (Noël, en rapport avec les repas à thème de la restauration ou avec un projet de l'école ...). Les plus grands ont la possibilité de faire leurs leçons, cependant cet accueil n'est ni un temps d'aide aux leçons ni un temps de soutien scolaire.

Pause méridienne

<i>Les – de 6 ans</i>	<i>Pour les + de 6 ans</i>
<p>Une attention toute particulière est donnée aux plus jeunes. Ils sont dans une cour qui leur est dédiée avec des vélos, trottinettes, jeux libres.</p> <p>•Pour les enfants de petite et moyenne section</p> <p>Un temps de sieste est mis en place dès 12h50, sans attendre le retour des enseignantes. Il est encadré par les ATSEM dans les locaux des classes maternelles. Les enfants se brossent les dents, se lavent les mains, écoutent de la musique avant l'endormissement.</p>	<p>Ils disposent d'une table de Ping Pong, de jeux de cour. Les enfants qui le souhaitent peuvent aller une fois par semaine à l'atelier chorale/scénettes. Les animateurs proposent des jeux collectifs.</p>

L'ALSH du mercredi

Une attention toute particulière est portée à l'arrivée des enfants avec un temps d'accueil et de transition entre la maison, l'ALSH et le début des activités. Les enfants prennent une légère collation et ont des activités libres.

Les – de 6 ans	Pour les + de 6 ans
<ul style="list-style-type: none"> - Bricolage - Cuisine - Jeux de société - Jeux d'imitation - Jeux de cour - Découverte de son environnement (plage, forêt, parc des floralies...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Cuisine - Sport - Olympiades - Séance de cinéma - Découverte de son environnement (plage, forêt, parc des floralies...) - Jeux de rôle

Sur l'ALSH, un temps de sieste et/ou un temps calme sont prévus après le repas.

Club ADO

Exemple de programmation des mercredis après-midi sur une période, à celle-ci s'ajoute une sortie par mois

Club ados La tranche sur mer



Organisation des mercredis après-midi

- 14h-15h : accueil, temps libre, échanges.
- 15h-16h30 : activités ou projets en fonction du programme.
- 16h30-17h : Goûter.
- 17h-18h : temps libre, activités informelles.

Programme de mai à juillet 2018

Dates	Animations	Lieux	Horaires	Tarifs
16/05/2018	Art Painting	Club ados	15h-16h30	Gratuit
23/05/2018	Sortie Water Jump	Indian Forest	Départ : 14h15 Retour : 17h30	12 euros
30/05/2018	Keskifé (Jeu de société)	Club ados	15h-16h30	Gratuit
6/06/2018	Cache Cache Mexicain	Parc des floralies	15h-16h30	Gratuit
13/06/2018	World Cup LTSM 2018 (Foot)	A définir	15h-16h30	Gratuit
20/06/2018	Molkky, Kube	Club ados	15h-16h30	Gratuit
27/06/2018	Ateliers créatifs	Club ados	15h-16h30	Gratuit
4/07/2018	Sortie O' gliss**	Le bernard	Départ 14h Retour 17h30	12 euros

** Possibilité de partir en sortie O'gliss dès le matin 10h si la météo est favorable.

Renseignements : Christine Rysak
servicedessports@latranchesurmer.eu / 06 24 80 05 37

Ne pas perdre de vue que les temps périscolaires sont des temps où l'élève redevient enfant et où il passe d'un temps de concentration à un temps de détente. Des temps dirigés alternent avec des temps libres.

g) Modalités d'inscription aux activités proposées et règlements

En fin d'année scolaire, une fiche de renseignements et une fiche d'inscription aux périscolaires (accueil du matin et du soir, pause méridienne, ALSH du mercredi) sont remises aux familles par le biais de l'école ou de l'ALSH. Elles sont à compléter et à redonner aux ATSEM à l'école et/ou directeur de l' ALSH. Les renseignements seront collectés sur un logiciel Innovortex, servant aussi de portail famille. Les feuilles d'inscriptions (accueil du matin et du soir, cantine et ALSH du mercredi) seront réparties dans les différentes structures. Les informations sont consultables par le personnel sur Innovortex.

Les parents peuvent consulter les règlements, les projets pédagogiques des structures sur le portail famille et sur le site internet de la mairie.

Tout changement : situation familiale, numéros de téléphone, adresse ... doit être communiqué aux structures concernées et/ou par mail à la personne en charge du logiciel Innovortex.

Toute inscription à l'une des structures vaut acceptation du règlement.

◆ Accueil du matin, du soir

La réservation se fait à la semaine, jusqu'au vendredi pour la semaine suivante, afin de prévoir le nombre d'animateurs nécessaire à la prise en charge des enfants, soit sur le portail famille, soit par le biais d'une feuille de réservation à remettre au personnel de l'accueil, soit garderie@latranchesurmer.eu. En fonction des places disponibles, un accueil d'urgence pourra être fait.

◆ Pause méridienne

Une réservation, 8 jours avant le repas, est nécessaire pour les commandes de denrées alimentaires : cantine@latranchesurmer.eu .

◆ ALSH

Pour l'accueil de loisirs, les parents doivent en plus de la feuille de renseignements et la feuille d'inscription se rapprocher du directeur de l'ALSH pour la photocopie du carnet de santé (vaccin) des moins de 6 ans pour leur enfant.

Courriel ALSH : alsh@latranchesurmer.eu

Une réservation à l'une de ces structures est possible, sur le portail famille, par téléphone ou courriel, **seulement après inscription**. Un identifiant et un mot de passe sont fournis à la première inscription pour accéder au portail famille.

Pour le club ados, la réservation est nécessaire uniquement pour les sorties.

Club ado : servicedessports@latranchesurmer.eu, téléphone : 02 51 28 04 94 / 06 24 80 05 37

Accueil du matin et du soir : garderie@latranchesurmer.eu , téléphone : 02 51 30 32 64

ALSH : alsh@latranchesurmer.eu , téléphone : 02 51 28 04 94 / 06 23 36 52 07

Cantine : cantine@latranchesurmer.eu , 02 51 30 07 83

h) Tarification des activités

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et sont réétudiés tous les ans.

◆ Accueil du matin et du soir

- 0,80€ la ½h,
- 1,60€ l'heure (décompte à la journée)

◆ Pause méridienne

QF<515	QF Compris entre 515 et 700	QF> 700
1€40	2€40	3€10

◆ ALSH mercredi

Délibération de Conseil Municipal du 7 juin 2018 (applicable à partir du 1^{er} septembre 2018)

	QF supérieur à 900	QF compris entre 701 et 900	QF compris entre 501 et 700	QF inférieur 500	Hors commune
½ journée avec repas	9,80€	8,80€	7,70€	5,20€	11,30€
½ journée sans repas	7,70€	6,70€	5,70€	4,60€	9,30€
Journée avec repas	11,80€	10,30€	8,20€	6,20€	13,40€
Journée sans repas	9,80€	7,70€	6,20€	5,70€	11,30€

◆ Club ados

L'inscription est annuelle. Elle déclenche le paiement d'une cotisation.

	QF supérieur ou égal à 515	QF inférieur à 515
Cotisation annuelle	15€	12€

Les sorties et les activités avec des prestataires sont payantes. Leur tarif est fixé chaque année en fonction des délibérations du conseil municipal.

Pour l'année 2021

	QF supérieur ou égal à 515	QF inférieur à 515
Sorties Extérieures	12€	10€
Activités La Tranche Sur Mer	6€	5€
Activités Salle Omnisports	2€	1,50€

i) Modalités d'information des familles

Les familles sont informées par le biais de réunions, de courriels, du portail famille, du site internet de la mairie, de documents papier, d'affichage à la mairie, à l'école et au Pôle Enfant.

j) Installation et suivi du PEDT

Un groupe de pilotage est mis en place. Il comprend :

- Les élus en charge de la vie scolaire et de la jeunesse
- Le responsable pôle ressources, jeunesse et animation
- Le directeur de l'ALSH
- L'animateur du club ados
- Un animateur de l'accueil périscolaire
- Les directrices d'école
- L'IEN de la circonscription
- Un représentant des Associations des parents d'élèves
- Des personnes pourront être invitées ponctuellement selon l'ordre du jour.

7) L'évaluation du PEDT

L'évaluation du PEDT est fondamentale :

- Pour s'adapter à la réalité des besoins de l'enfant
- Pour faire vivre et faire évoluer le projet
- Pour éviter l'essoufflement
- Pour donner du sens, de la compréhension aux différentes actions
- Pour redéfinir les objectifs partagés
- Pour s'adapter aux contraintes réglementaires, financières, organisationnelles et techniques

Le suivi du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire en lien avec les différents lieux d'accueil pour les enfants.

L'Évaluation implicite :

- observations
- absence ou présence des acteurs
- sentiment général

L'Évaluation spontanée :

- échanges formalisés ou informels
- outils quotidiens

L'Évaluation formalisée

- test d'évaluation – enquête
- grille d'analyse

Plus concrètement

- Des enquêtes qualitatives :
 - Echanges (parents, enseignants, agents communaux...)
 - Observations de terrain (lors des comités de pilotage, conseil d'école, réunion avec les intervenants (au moins 2 dans l'année), réunions du service jeunesse (au moins une par trimestre).
- Une enquête quantitative : questionnaires auprès des différents acteurs du PEDT (parents, enfants, enseignants, agents communaux...) au 1^{er} trimestre de la dernière année.

L'analyse des données doit permettre de faire émerger les points forts et les points faibles, les éléments déterminants, les écarts entre les objectifs et la réalité et ce sur toutes les structures. Elle doit permettre tout ajustement et toute modification nécessaire et ce tout au long du PEDT, avec ou sans avenant.

Le projet éducatif territorial est mis en place pour 3 ans. Il pourra être modifié, par avenant, avant sa date d'échéance, ou reconduit après une année de fonctionnement.

Le comité de suivi se réunira au moins 2 fois dans l'année avec un premier point après les vacances de la Toussaint, le dernier portera plus sur l'évaluation.

8) Les annexes

- Projet éducatif de la commune
- Projet pédagogique de l'accueil du matin et du soir
- Projet pédagogique de l'ALSH
- Projet pédagogique du club ado
- Projet pédagogique pause méridienne
- Feuille de renseignements de l'enfant
- Fiche d'inscription aux périscolaires
- Règlement intérieur de l'accueil du matin et du soir
- Règlement intérieur de la pause méridienne
- Règlement intérieur ALSH
- Règlement intérieur du club ado
- Evaluation du PEDT 2014/2017